



# Proposition du SFCD

Session du 13 octobre 2011

« Tink thank des femmes professions libérales »



## ***Préambule***

Le Syndicat des Femmes Chirurgiens Dentistes a été créé en 1935 pour promouvoir et défendre l'exercice féminin.

Il représente aujourd'hui des femmes aux exercices et horizons très divers (exerçant aussi bien en ville qu'en campagne, étudiantes, jeunes installées, professionnelle à mi parcours ou en fin d'activité et retraitées fidèles, libérales, collaboratrices, mais aussi salariées ou hospitalo-universitaires, femmes exerçant seule, au sein de cabinets de groupes, avec ou sans salariées, à temps plein, ou temps partiel).

Le SFCD, membre fondateur de l'Association Dentaire Française, fait entendre ainsi la voie des femmes chirurgiens dentistes au sein de la profession.

Le SFCD travaille plus particulièrement des dossiers intéressant les femmes (maternité, retraite,...), ou ceux pour lesquels la dimension féminine est plus marquée (prévention, exercice au féminin). Il sait aussi être une force de proposition constructive et prospective sur des dossiers généraux intéressant l'ensemble de la profession.

### **Rappel des objectifs du think tank :**

- la remise, à l'occasion des Assises des Professions Libérales le 12 décembre prochain au Conseil Economique, Social et Environnemental, d'un rapport de propositions.
- il ne s'agit pas de présenter une liste de revendications mais de se focaliser sur quelques points singuliers qui amélioreraient l'image de l'exercice libéral et permettraient ainsi de le rendre encore plus attractif auprès des jeunes notamment, amélioreraient les conditions d'exercice notamment en conciliant davantage vie professionnelle et vie personnelle, et enfin, adapteraient certains règlements à l'évolution de la société et de l'exercice libéral en particulier.
- présenter des propositions qui ne requièrent pas d'engagement financier des pouvoirs publics.
- présenter des propositions qui ne profitent pas seulement aux femmes exerçant en libéral mais à tous les professionnels libéraux.

## ***Contribution du SFCD aux propositions inscrites à l'ordre du jour de la session du 13 octobre 2011***

### **Proposition 1 : Une meilleure protection sociale**

#### **● La durée du congé maternité**

En ce qui concerne le congé de maternité, l'alignement de la durée du congé des libérales sur celui des salariées est une action prioritaire à mener, nous nous associons totalement à cette démarche

Par ailleurs, nous rencontrons au sein de notre profession des discriminations intolérables dans l'exécution du contrat de collaboration. En effet, dans l'irrespect le plus total du contrat qui a été signé entre le titulaire du cabinet et la collaboratrice, nombreuses sont ces dernières à voir, dès l'annonce de leur grossesse, leur contrat de collaboration purement et simplement rompu, en raison de leur état de grossesse et de leur future maternité.

***Proposition : faire respecter la loi anti-discrimination dans toute sa dimension***



- La mise en place d'une **assurance transversale**

Attention à toujours garder à l'esprit ce qui relève du risque et ce qui n'en relève pas. Cette notion est fondamentale en matière d'assurance.

Nous défendons ardemment la possibilité d'une assurance qui couvrirait le cas de la maladie et/ou l'accident d'un enfant qui nécessite la présence de son ou ses parents à ces côtés. Les salariés ont la possibilité de pouvoir mettre leur activité professionnelle entre parenthèses dans un tel cas. Il devrait en être de même pour les professionnels libéraux, homme ou femme d'ailleurs, afin de leur faciliter la traversée de ces moments pénibles de la vie d'une famille. Une telle assurance devrait donc non seulement couvrir les frais inhérents aux cabinets, mais aussi servir des revenus de substitution aux professionnels empêchés d'exercer par la maladie et/ou l'accident de son enfant.

***Proposition : mettre en place une assurance qui permette de faire face dès le début des problèmes et non quelques semaines après. Le SFCD se préoccupe de ce dossier depuis de nombreuses années maintenant***

- L'instauration d'un « **droit de retrait** »

Si l'on se place sur le terrain de l'égalité hommes femmes, il serait plus judicieux, à notre sens, de demander que les pouvoirs publics mettent à la disposition des femmes professionnelles libérales les moyens nécessaires pour assumer ces gardes lorsqu'elles ont des enfants en bas âge (voir propositions suivantes)

- Faciliter l'**accès aux aides à domiciles**

Les amplitudes horaires des professionnels libéraux ne sont pas compatibles avec les horaires des structures classiques de garde d'enfants.

Par conséquent, pour ces professionnels, la solution la plus adaptée reste, actuellement, la garde à domicile. Néanmoins, son coût représente une charge importante.

***Première proposition : solution qui consisterait à pouvoir déduire les frais de garde des enfants à domicile de la 2035, en tant que frais professionnels. En effet, ces derniers sont générés par le fait que la mère exerce en libéral et n'a d'autre solution que celle-ci. Ces frais de garde devraient donc être naturellement considérés comme une charge professionnelle supplémentaire supportée par les mères professionnelles libérales.***

***Proposition : instaurer la déductibilité des frais de garde sur la 2035***

***Seconde proposition : une autre solution consisterait à organiser les crèches municipales ou privées dont la logistique de fonctionnement permettrait d'accueillir les enfants des professionnelles libérales 24h / 24h***

## **Proposition n°2 : La création d'une formation spécifique en cas de suspension d'activité**

Dans de nombreux cas, la suspension de l'activité libérale pour cause de maternité, de maladie ou de dépendance notamment, entraîne la nécessité de poursuivre une formation permettant de préparer au mieux la reprise de l'activité.

Les professions libérales offrent avant tout des compétences spécifiques et techniques, mises au service de la population : ces professionnels doivent être mis en capacité de délivrer leurs services dans les meilleures conditions, notamment après une suspension de leur activité pendant une certaine durée ; il en va de leur responsabilité.

C'est pourquoi, le think tank propose que le **FIF-PL crée un fonds spécifique interprofessionnel** pour cette formation. Le financement de la formation serait accordé sur la base de critères à définir par le FIF-PL.



***Proposition : sujet travaillé en interne par le SFCD depuis de nombreuses années et module de formation travaillé dans l'ORIFF Midi Pyrénées***

**Proposition n°3 : La parité hommes-femmes dans les instances de représentation**

Le think tank propose que soit instaurée la parité hommes-femmes dans toutes les instances de représentation, au niveau local et national.

Mais ce n'est pas suffisant, car pour favoriser l'arrivée des femmes dans ces instances, de nombreux freins sont à lever au rang desquels, à côté des freins psychologiques, de reconnaissance de compétence, il y a aussi notamment celui de la disponibilité.

***Proposition sur la disponibilité : même proposition avec possibilité de déduire les frais de garde des frais professionnels, ceci afin de favoriser du temps à consacrer à cette implication***

***Proposition sur les freins psychologiques : coaching de haut niveau sur la prise de parole en public, favoriser les pépinières qui concourent à l'éclosion de talents***

**Proposition N°4 : La lutte contre les violences**

Les incivilités se multiplient à l'égard des professionnels de santé, au point que les gardes dans nos cabinets deviennent risquées.

Nous sommes souvent appelées à constater des faits de violences.

Femmes juristes et médecins, dentistes ; pourraient s'unir pour collaborer à l'ouverture de structures à l'image de celles mises en place au Canada pour les délinquants sexuels et qui donnent de bons résultats. A savoir, confrontation de la victime et de l'agresseur en présence de personnel spécialisé...et poursuite d'une thérapie en commun. ***Tout est à inventer.***

**L'ensemble de ces propositions constitue sans aucun doute une avancée considérable dans la reconnaissance du travail des femmes en libéral.**

**Le bureau du SFCD**

**Dr Béatrice Gadrey, Présidente : [beatrice.gadrey@sfcd.fr](mailto:beatrice.gadrey@sfcd.fr)**

**Dr Catherine Larra, vice-Présidente : [catherine.larra@sfcd.fr](mailto:catherine.larra@sfcd.fr)**

**Dr Catherine Flechel, vice-Présidente : [catherine.flechel@sfcd.fr](mailto:catherine.flechel@sfcd.fr)**

**Dr Marie Brassat, Trésorière : [marie.brassat@sfcd.fr](mailto:marie.brassat@sfcd.fr)**

**Dr Evelyne Peyrouty, Secrétaire Générale : [evelyne.peyrouty@sfcd.fr](mailto:evelyne.peyrouty@sfcd.fr)**

**Dr Patricia Huebert, Secrétaire Adjointe : [patricia.huebert@sfcd.fr](mailto:patricia.huebert@sfcd.fr)**